

### 1. Pourquoi changeons-nous de fournisseur pour les avantages collectifs?

La principale raison pour laquelle nous quittons Sun Life est le coût. Bien que Michaels continue de payer la majorité du coût de vos avantages médicaux et dentaires, les membres d'équipe partagent le coût de nos régimes et Sun Life a mis en œuvre des augmentations de coût significatives à compter du 1er juillet. (Pour les assurances médicales à elles seules l'augmentation des coûts a été de 35 %). L'équipe chargée des avantages a estimé que nous pouvions trouver des options identiques ou meilleures à un coût inférieur à celui de Sun Life. Après une évaluation approfondie des options, nous avons choisi Canada Vie pour administrer nos programmes d'avantages sociaux.

Canada Vie offre la même couverture complète que celle à laquelle vous êtes habitué, avec des taux plus bas et une gestion simplifiée du régime. Canada Vie offre également des ressources supplémentaires qui seront à votre disposition. Il s'agit notamment du site web réservé aux membres Ma Canada Vie au travail qui offre un accès simplifié à vos informations sur les avantages sociaux et aux options de soumission numérique des réclamations.

Tous les membres auront facilement accès à une ressource unique en son genre pour le soutien à la santé mentale par le biais du site web Stratégies pour la santé mentale sur le lieu de travail. Les membres bénéficieront également d'un soutien à la clientèle exceptionnel et accessible par l'entremise du centre d'appels de Canada Vie.

### 2. Quand le régime sera-t-il transféré?

Canada Vie deviendra notre administrateur des avantages le 1er octobre 2023. L'historique de vos réclamations et les renseignements qui s'y rapportent seront transférés au portail des membres de Canada Vie, Ma Canada Vie au travail. Vous pouvez commencer à soumettre des réclamations sur Ma Canada Vie au travail à partir du **6 octobre**. Également à partir du 6 octobre, vous pourrez accéder à votre carte d'identité numérique sur Ma Canada Vie au travail.

Si vous présentez une réclamation ou faites remplir une ordonnance entre le 1er et le 5 octobre, vous devrez conserver vos reçus pour soumettre la réclamation à Canada Vie le ou après le 6 octobre. Si vous savez que vous aurez besoin d'un renouvellement d'ordonnance avant le 6 octobre, nous vous encourageons à faire exécuter votre ordonnance avant le 30 septembre afin d'éviter tout retard dans le traitement de votre réclamation.

Il n'y aura pas d'interruption de votre couverture des avantages, mais votre accès aux services pourrait être limité entre le 1er et le 5 octobre. Si vous avez reçu des services pendant cette période, vous devrez d'abord payer et soumettre votre réclamation à Canada Vie le ou après le 6 octobre. Vous pouvez encore présenter des réclamations et faire remplir des ordonnances par l'entremise de Sun Life jusqu'au 30 septembre 2023. Vous disposez de 90 jours pour soumettre à Sun Life toute réclamation non traitée relative à des services rendus avant le 1er octobre.

### 3. Qu'est-ce qui change?

- Canada Vie utilise des cartes d'identité numériques. Vous ne recevrez pas de carte d'identité par courrier. Le 6 octobre, vous pourrez télécharger votre carte d'identité directement à partir du site web des membres Ma Canada Vie au travail.
- Workday est l'endroit où l'inscription aux avantages sociaux et les désignations des personnes à charge sont conservées et envoyées à Canada Vie avec des mises à jour hebdomadaires. À partir du 1er octobre, toutes les inscriptions, modifications ou mises à jour seront effectuées via Workday.
- Si vous bénéficiez actuellement d'une couverture familiale et que vous souhaitez renoncer à la couverture de Canada Vie, vous devrez fournir une preuve de l'existence d'une autre couverture pour le membre de votre famille.
- Les frais raisonnables et de client peuvent différer légèrement avec Canada Vie. Les frais raisonnables et de client ne correspondent pas exactement à ce qui est actuellement en vigueur à Sun Life, ce qui signifie que vous pourriez avoir à payer quelques dollars de plus ou de moins pour une visite chez un thérapeute ou dans le cabinet d'un médecin.

- Tous les membres d'équipe à temps plein et à temps partiel ont accès à Consult+ - une clinique virtuelle de santé et de bien-être dans votre poche, sans frais pour vous! Consult+ est l'expérience de soins de santé virtuels propre à Canada Vie et fournie par Dialogue.

#### 4. Que dois-je faire?

Nous avons coordonné le transfert automatique de tous les renseignements sur les membres d'équipe, les inscriptions et les personnes à charge de Sun Life à Canada Vie, mais il y a certaines choses que vous devrez faire :

- Visitez le site [Canada.MIKBenefits.com](https://Canada.MIKBenefits.com) pour plus de détails sur le transfert.
- REMARQUE IMPORTANTE : à partir du 1er octobre, l'inscription aux avantages sociaux, les modifications de la couverture, des personnes à charge et des désignations de bénéficiaires se feront par l'intermédiaire de Workday. Vous pouvez accéder à Workday directement ou par le biais du site [Canada.MIKBenefits.com](https://Canada.MIKBenefits.com). Vous y trouverez également un Aide-mémoire contenant des instructions étape par étape pour vous connecter à Workday et accéder aux informations relatives à vos avantages.
- À partir du 1er octobre, connectez-vous à Workday pour passer en revue votre couverture ou mettre à jour les informations relatives à votre bénéficiaire.
- Assurez-vous de télécharger votre carte d'identité numérique sur Ma Canada Vie au travail, qui sera disponible le 6 octobre.
- Le 6 octobre, inscrivez-vous pour Ma Canada Vie au travail.
- Le 6 octobre, commencez à utiliser votre nouveau numéro de police 180654 et votre numéro d'identité actuel auprès de vos prestataires de services de santé.
- À partir du 6 octobre, commencez à soumettre vos réclamations en ligne à Canada Vie par l'entremise du site des membres.

#### 5. Quand recevrai-je ma nouvelle carte d'identité médicale?

Vous ne recevrez pas de carte d'identité imprimée (après le 30 septembre, veuillez jeter votre carte Sun Life). Canada Vie utilise des cartes d'identité numériques que vous pouvez télécharger sur votre téléphone. N'oubliez pas de présenter votre nouvelle carte d'identité numérique pour tous vos besoins en matière de soins de santé et lorsque vous obtenez une nouvelle ordonnance. Vous pouvez accéder à votre carte d'avantages numérique en ligne sur Ma Canada Vie au travail ou sur l'application mobile Ma Canada Vie au travail, sous **Cartes**.

#### 6. L'historique de mes réclamations et les renseignements sur mes personnes à charge seront-ils transférés à Canada Vie?

Oui, l'historique de vos réclamations et les renseignements sur vos personnes à charge seront automatiquement transférés à Canada Vie.

#### 7. Mes avantages seront-ils réinitialisés le 1er octobre?

Lorsque votre historique de réclamations est transféré de Sun Life à Canada Vie, le solde que vous aviez sera toujours disponible pour le reste de l'année, à moins que vous ne l'ayez entièrement utilisé. Les soldes des avantages seront réinitialisés le 1er janvier 2024.

#### 8. Mes ordonnances coûteront-elles plus cher à Canada Vie?

Canada Vie met en œuvre la liste de médicaments Reformulary qui est similaire à celle actuellement utilisée à Sun Life.

#### 9. Puis-je modifier mes avantages au 1er octobre?

Non, les avantages auxquels vous êtes actuellement inscrit à Sun Life sont transférés à Canada Vie. Nous organisons une inscription ouverte au premier trimestre 2024, au cours de laquelle vous pouvez apporter des modifications (sous réserve de fournir des preuves d'assurabilité, le cas échéant). Si vous souhaitez renoncer à une couverture médicale ou dentaire, vous devez fournir une preuve de l'existence d'une autre couverture. Toutefois, si vous êtes confronté à un événement de la vie (mariage, naissance d'un enfant, divorce, etc.), vous disposez d'un délai de 30 jours à compter de la date de l'événement pour apporter des modifications à vos avantages. Tous les changements sont effectués dans Workday. Pour plus d'informations, consultez le site [Canada.MIKbenefits.com](https://Canada.MIKbenefits.com).

## 10. Où puis-je trouver des informations sur mes avantages?

Vous trouverez les renseignements sur vos réclamations et votre couverture sur Ma Canada- Vie au travail à compter du 6 octobre. Connectez-vous à Workday pour passer en revue vos choix ou les informations relatives à vos personnes à charge.

## 11. Où puis-je trouver ma police et mon numéro d'identité?

Le nouveau numéro de police est le 180654 et votre numéro d'identité figure sur votre carte d'identité numérique. Les deux numéros figurent sur votre carte d'avantages numérique en ligne sur Ma Canada Vie au travail ou sur l'application mobile Ma Canada Vie au travail, sous **Cartes**.

## 12. Comment puis-je soumettre une réclamation?

À partir du 6 octobre, vous pouvez soumettre vos réclamations via le site web des membres ou l'application mobile. Vous pouvez également présenter une réclamation sur papier en téléchargeant, en remplissant et en envoyant les formulaires à partir de ce site : [canlife.co/formsforyou](https://canlife.co/formsforyou). **Si vous avez une réclamation avant le 1er octobre, vous devez la soumettre directement à Sun Life. Vous avez 90 jours pour soumettre toutes les réclamations à Sun Life. Vous n'aurez plus accès à la soumission en ligne des réclamations d'assurance maladie complémentaire avec Canada Vie. Après le 30 septembre, toutes les réclamations devront être soumises par la poste. Le formulaire de réclamation de Sun Life peut être trouvé sur le site [Canada.MIKbenefits.com](https://Canada.MIKbenefits.com).**

## 13. Puis-je utiliser le dépôt direct pour les remboursements des réclamations?

Oui, vous pouvez vous inscrire au dépôt direct via le site web pour les membres ou l'application mobile, ou en remplissant et en retournant ce formulaire : [canlife.co/bankingforms](https://canlife.co/bankingforms).

## 14. Où puis-je obtenir les informations relatives à mes réclamations des avantages pour 2023 lorsque je prépare mes impôts pour 2024?

Vous pouvez obtenir les informations de 2023 auprès de Sun Life. Vous aurez toujours accès au portail de Sun Life en 2024 pour télécharger les paiements de vos réclamations ou l'explication des avantages pour vos impôts de 2023. Pour toutes les réclamations encourues entre le 1er octobre et le 31 décembre, vous aurez accès à l'information par l'entremise du portail de Canada Vie.

## 15. À quoi d'autre ai-je accès par l'entremise de Canada Vie?

Canada Vie offre à ses membres l'accès à d'autres ressources sur la santé et le bien-être financier, notamment :

- Ma Canada Vie au travail : Le site en ligne où vous trouverez des informations sur votre régime collectif et des ressources supplémentaires en matière de bien-être.
- Santé connectée : Une plateforme de bien-être avec des ressources comprenant des évaluations de santé, des plans de nutrition et de remise en forme, un coaching numérique et des options pour participer à des défis avec votre communauté afin de rester motivé.
- Stratégie en milieu de travail sur la santé mentale (<https://www.strategiesdesantementale.com>) : Une ressource en ligne visant à améliorer la santé et la sécurité psychologiques sur le lieu de travail et au-delà.
- Parcours judicieux([smartpathnow.com](https://smartpathnow.com)) : Trouver des outils, des calculatrices et des informations pour vous aider à épargner pour l'avenir.
- Consult+ : Une clinique virtuelle de santé et de bien-être dans votre poche - l'expérience de soins de santé virtuels propre à Canada Vie et fournie par Dialogue.